

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 4 /2023

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Construite aux alentours des années 1100, l'église a subi de multiples transformations aux cours des siècles, les plus significatives furent.

- En 1777 modification de l'orientation de l'église, laquelle tournait le dos à son village et construction du clocher qui donne une entrée monumentale au temple
- En 1899 des fouilles archéologiques ont été effectuées
- En 1900 elle est classée monument historique
- En 1947 elle est à nouveau restaurée, le bâtiment souffre de l'humidité, des travaux d'assainissement sont exécutés, un chauffage est installé et le ravalement des façades est réalisé. L'intérieur a lui aussi subi de grands changements soit la construction d'un gros édicule et le percement de trois ouvertures sur la façade sud.
- 1966 installation de l'orgue.
- 1993 ravalement et peinture des façades. Ceci fut la dernière rénovation importante du temple de Vufflens-la-Ville.

La rénovation de l'intérieur de l'église figure dans le plan des investissements pour un montant de Fr 500'000.- soit Fr 200'000.- en 2026 et Fr 300'000.- en 2027.

Description de l'étude

La Municipalité souhaite faire réaliser une étude de faisabilité dans le but d'assainir notre église. Celle-ci devra comprendre

- L'amélioration thermique
- Le chauffage et l'éclairage
- L'intégration de panneaux solaires
- La sonorisation et la projection
- Le rafraîchissement général de l'intérieur

Pour cela la Municipalité s'est attaché les services du bureau MR Conseil pour la soutenir dans cette démarche. Ce bureau a établi un cahier des charges et contacté trois bureaux d'architectes,

lesquels devaient s'adjoindre les services de mandataires spécifiques afin de mener à bien cette mission (acoustique, ingénieur CV, ingénieur civil/bois, géomètre, etc.). L'appel d'offres comprenait les points décrits ci-dessus.

L'église étant classée en note 2 par les monuments historiques, les bureaux choisis devaient avoir une bonne connaissance de ce domaine. Les bureaux invités sont les suivants :

- AARC architectes à Echallens
- MBArchitectes à Vevey
- DOM architectes associés à Lausanne

A leur retour les offres ont été analysées et celle du bureau AARC a été jugée la plus intéressante, tenant compte de la compréhension du projet, de ses références, de sa bonne réputation et du montant de son offre.

Le montant de l'offre de AARC comprend les prestations suivantes :

- Architecture et pilote : AARC
- Ingénieur civil/bois
- Acoustique
- Ingénieur CVC
- Ingénieur électrique
- Géomètre
- Amiante

Après avoir fait visiter l'église aux architectes, il s'est avéré que nous avons quelque peu sous-estimé certains postes, lesquels devront aussi être pris en considération, tels que la charpente et la toiture. De plus le canton pourrait nous imposer un expert indépendant. C'est pourquoi, dans le poste des divers et imprévus figure un montant assez élevé.

Calendrier temporel

- 2023 Préavis
- 2024 Retour de l'étude de faisabilité, validation par le canton et demande de subventions, appels d'offres auprès des mandataires en charge de développer et réaliser le projet.
- 2025 Préavis pour la rénovation, planification des travaux.
- 2026 Début de la rénovation

Coût estimé de l'étude

- Faisabilité par l'équipe AARC Architectes	48'000.00
- Divers et imprévus	<u>17'000.00</u>
- Total H.T.	65'000.00
- TVA 7,7%	<u>5'000.00</u>
	70'000.00
	=====

Financement et amortissement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante.

Conclusion

En raison de la vétusté de l'intérieur de l'église et de sa toiture, mais aussi des améliorations thermiques nécessaires, la Municipalité estime qu'une étude visant à son assainissement s'avère indispensable. Le plan des investissements prévoit cet investissement futur à raison de Fr 500'000.-, mais pourrait être adapté en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité.

Nous vous prions dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal N° /2023 du 21 août 2023 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;


DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la rénovation de l'église ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
O. Duperrut



La Secrétaire adjointe
V. Forest

Vufflens-la-Ville, le 04 septembre 2023

Dossier traité par Pascal Berchier